

NOUVELLES  
**ARCHIVES**  
HISTORIQUES,  
PHILOSOPHIQUES ET LITTÉRAIRES;

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE PAR MM.

J. B. D'HANE, ADMINISTRATEUR-INSPECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GAND,  
F. HUET, PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE A LA MÊME UNIVERSITÉ,  
P. A. LENZ, PROFESSEUR D'HISTOIRE GÉNÉRALE A L'ATHÉNÉE DE GAND,  
H. G. MOKE, PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ DE GAND;  
AVEC LA COLLABORATION DE PLUSIEURS SAVANTS ET HOMMES DE LETTRES.

---

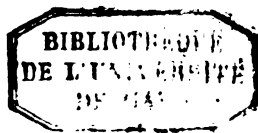
Tomе Premier.

---



**GAND,**  
IMPRIMERIE DE C. ANNOOT-BRAECKMAN,  
MARCHÉ AUX GRAINS.

—  
MDCCCXXXVII.



---

# ÉCONOMIE SOCIALE.

---

LE NOMBRE DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS DIMINUE CHAQUE JOUR DANS  
LES CAMPAGNES FLANDRES. — EXPLICATION DE CE FAIT.

---

Lettre à M<sup>r</sup> V. . . . . Directeur de l'enregistrement.

## I.

Le monde scientifique, envisagé du côté de ses harmonies, est une ruche immense et compliquée. Si chaque abeille fait son bruit et fournit son miel, chaque science a sa valeur propre et son importance relative; si le tribut de chaque abeille est utile à la famille ailée, chaque question approfondie, si petite et secondaire qu'elle soit, jette du jour sur toutes les autres questions.

Ami, vous voyez où je veux en venir: je veux enduire de miel le bord de la coupe. Ayant à vous entretenir d'une question fort ardue, je voudrais d'avance faire prévaloir l'idée de l'utilité sur la crainte de l'ennui.

Dès mon entrée dans les affaires, j'ai remarqué que le nombre des propriétaires diminue dans nos campagnes, et j'en ai quelquefois causé avec vous. Depuis j'ai eu occasion de vérifier ma remarque, de suivre les causes du fait observé, et de me convaincre de sa corrélation intime avec tout l'ensemble des phénomènes sociaux qu'a offerts notre pays aux différentes époques de son histoire; si bien qu'aujourd'hui mon sujet vous

vaut , à vous directeur de l'enregistrement et des domaines , vous vaut une épître d'économie politique , passablement longue et qui m'embarasse moi-même dès mon début. Ecoutez plutôt le naïf aveu de mes perplexités , et accordez-moi votre bienveillante indulgence habituelle.

D'une part pour appeler et fixer votre attention , je devrais bien insister sur l'importance du sujet , et sur ses relations avec les plus hautes et essentielles parties de la science économique. D'autre part pour renfermer mon examen et votre exigence en des bornes raisonnables , je devrais bien essayer de faire voir comment la question posée est principalement une affaire de statistique , une affaire d'observation et de numération ; mais surcroît d'embaras les deux manières d'envisager le sujet sont vraies ; et pour le bien approfondir je devrais le rattacher aux lois générales de l'économie sociale , en même temps que fournir les détails pratiques les plus précis pour le justifier : car tout fait présenté d'une certaine façon suppose une théorie aussi bien que toute conclusion générale suppose une démonstration positive.

Or , à mesure que j'ai étudié davantage et de plus près les théories économiques , je me suis convaincu de plus en plus de l'incohérence , de l'étroitesse et de l'inanité des plus spécieux systèmes. J'ai vu qu'il y a au fond autant de différentes économies politiques qu'il y a de systèmes sociaux en vogue , et même qu'il y a de manières de voir différentes sur l'étendue des pouvoirs législatifs. Pour l'indifférent en fait de formes politiques , l'économie sociale n'est qu'une analyse du jeu éternel , des intérêts et des industries privées. Pour un républicain radical , par exemple , elle embrase la constitution de la société elle-même , la propriété et sa transmission héréditaire qu'elle met en doute. Pour un monarchiste , l'inféodation du sol en est une loi essentielle ; à ses yeux la propriété foncière est la source unique de toute richesse. Pour les libéraux et les catholiques qui ont un peu de doctrine , l'économie politique prend un caractère historique , philosophique et même théologique , et

devient sujet de critique ou de justification , instrument de guerre offensif ou défensif , selon le point de vue des belligérants. Toutes ces différentes opinions co-existent , se compliquent et se combinent ; elles forment autant de sciences différentes ou tout au moins autant de différentes formes de la science ; et dans cette sorte de sciences comme en presque toutes choses , la forme emporte souvent le fond.

J'ai fait une expérience semblable pour les faits , et j'ai vu que les faits aussi prennent une face , une apparence , une signification différente , suivant qu'ils sont groupés d'après telle ou telle pensée , suivant qu'ils sont rapprochés de tel ou tel ordre de choses , et reçoivent le reflet ou partagent la solidarité de celui-ci plutôt que de celui-là.

Que faut-il donc faire ? Serait-il impossible de n'avoir égard à aucun système particulier , en examinant avec vous pourquoi le nombre des propriétaires diminue chaque jour dans nos campagnes ; et d'en rechercher les conséquences importantes avec une complète impartialité ? Je vais l'essayer.

## II.

Nous serions certainement bien près de savoir pourquoi la propriété rurale s'agglomère et passe aux villes , si nous savions pourquoi cette propriété a été si longtemps divisée dans la main des exploitants ruraux. Malheureusement ce dernier point est encore plus obscur et abstrus que le premier , et ce serait vouloir éclairer le demi jour par les ténèbres que d'en prétendre tirer parti. Il est rare que le passé rende bien clair le présent , si le présent n'offre pas déjà quelque clarté. Jetons néanmoins un regard sur le passé.

Nous avons dans l'histoire moderne un mémorable mais spécieux exemple. L'Amérique nous a montré comment un peuple prend possession d'un grand continent et se le partage. Là le territoire a été le prix du travail , cette source universelle et

radicale de toute possession. Là le territoire est divisé, parce que chaque habitant du sol vierge a travaillé et travaille sans relâche à s'étendre aux dépens du désert. A un certain moment chaque territoire, peu peuplé de notre vieux continent européen a été, il est vrai, d'une façon relative un désert pour le peuple qui l'occupait, en ce que, à ce moment, chaque habitant avait pouvoir de s'étendre; mais cette ressemblance est superficielle, et il y a de profondes différences à lui opposer. La population qui a cultivé l'Amérique y a été jetée tout d'un coup, trop pleine de passions, de crimes et d'avidités de notre terre déjà vieille; elle y a été jetée libre et maîtresse d'elle-même, avec une science acquise des principes ou du moins des souvenirs d'ordre et de liberté, et tous les moyens de travail, capitaux, instruments et relations d'échange dont dix siècles de lente et progressive civilisation, avaient permis à l'Europe chrétienne de la doter; *dot* importante pour un peuple nouveau, germe et levain toujours indispensable, si l'on en croit l'histoire primitive de tous les peuples. L'Amérique n'est pas une nation, une civilisation nouvelle; elle n'est que la continuation dans d'autres conditions de la civilisation chrétienne; et l'on ne peut dès-lors guère rien conclure de ses phénomènes économiques récents sur l'origine et les antiques vicissitudes de notre propriété foncière.

Revenons donc à notre chère Flandre.

La situation et la distribution foncière fut en tous les temps subordonnée, sous beaucoup de rapports, à l'importance de la population, à sa prospérité et à l'absence d'un joug trop étouffant, venant d'en bas ou d'en haut.

Si nous suivons cette double vue, deux grands faits, dans notre histoire, dominent tous les événements particuliers.

Premier fait. De fort bonne heure, relativement aux autres nations, la Belgique flamande eut une grande population; et cette population, répartie assez également sur un sol partout habitable, fort uni, favorable au tracé de routes, et sans autres barrières naturelles que des eaux intérieures et des rivières qui

elles-mêmes devinrent les meilleurs moyens de communication, trouvait dans la fabrication du drap et de la toile, une industrie pour chaque maison, qui s'agençait parfaitement avec la culture des terres et la séparation des habitations, et rendait ces habitations plus prospères encore par les capitaux qu'elle permettait de consacrer à la culture. Aussi de tous les pays de l'Europe la Belgique flamande est peut-être celui où la population, relativement fort nombreuse, est le moins agglomérée : la Flandre n'est d'un bout à l'autre qu'une ville semée de jardins.

Deuxième fait. La Flandre a presque toujours été placée sous des dominations fort peu pesantes, surtout fort peu gênantes, pour son développement industriel et agricole ; et de bonne heure la féodalité a été effacée chez elle quant aux conséquences de son pouvoir sur la terre.

Or, une grande liberté pour le travail, sans compter la liberté politique, l'effacement de la féodalité, la répartition égale de la population, et l'existence d'une industrie manufacturière, associée à l'agriculture et la rendant plus active en même temps que plus productive, ont dû agir avec beaucoup d'efficacité pour mettre cette population dispersée, également répartie, en possession industrielle, réelle, directe du sol qu'elle occupait ; son opiniâtreté héréditaire au travail, qui fait aspirer et parvenir à la propriété, sa modération qui arrête à temps les ambitions exagérées, qui prévient les sinistres, et empêche les trop grandes agglomérations en une main, n'ont fait que la maintenir dans cette possession, aussi longtemps que les premières conditions favorables ont subsisté. Que si vous me permettez une hypothèse, peut-être aussi cette même population a-t-elle tiré parti des innombrables marécages qui coupaient son sol, en ce que ces marécages ont permis à la propriété particulière de s'étendre aux dépens d'un fonds dédaigné par les seigneurs féodaux, en attendant que le génie du commerce se fit des eaux intérieures épandues en ces mêmes marécages d'excellents moyens de transport.

Dans les provinces wallonnes la féodalité est beaucoup plus longtemps restée debout ; il n'y avait pas là dans les premiers

temps d'industrie à laquelle la population entière put prendre part et qu'elle put associer à l'agriculture : aussi la propriété y est-elle jusqu'à présent , en comparaison de la Flandre , peu morcelée ; la grande propriété y existe encore , et tandis qu'en Flandre la propriété rurale se déplace maintenant des campagnes au profit des villes , peut-être , grâce à l'industrie métallurgique et minière qui fait jaillir du sein du plateau supérieur de la Belgique la richesse qu'elle recèle , peut-être les provinces wallonnes assises sur ce plateau , vont-elles voir à présent à leur tour le plein développement de ce mouvement de division de la propriété et de dissemination de la population , qui est déjà terminé dans les provinces flamandes.

### III.

Nous venons d'entrevoir les causes pour lesquelles dans nos Flandres la propriété était autrefois fort divisée , et pourquoi elle l'a été fort longtemps.

La dépossession successive de la population rurale , le déplacement et l'agglomération lente mais progressive de la propriété dans la main des urbains , doit résulter en partie de causes contraires. La fabrique de drap , divisée par métiers comme elle l'était alors , avait déjà à peu près totalement disparu de nos Flandres dès la fin des guerres de religion ; et depuis , la fabrique de toile , cette autre auxiliaire de l'agriculture , a été diminuant d'importance , à mesure que la manufacture moderne s'est posée , à mesure que cette manufacture lui a fait la concurrence plus rude , et à mesure aussi que cette même manufacture ayant tenté les yeux du paysan , a battu en brèche l'antique modération de ses besoins , sauve-garde de sa bourse et de sa propriété.

Ensuite la population est allée toujours augmentant et il est venu un moment où toute terre avait maître , où toute terre cultivable était cultivée.



Or, la population rurale augmentant toujours, et augmentant dans une proportion beaucoup plus forte que la population urbaine, les propriétés sont arrivées un moment à ne plus pouvoir être divisées, si ce n'est en des parcelles qui ne pouvaient pas faire vivre leurs possesseurs; et alors voici ce qui est advenu. Le père de famille avait reçu en patrimoine un petit héritage, mais comme il avait trouvé dans cet héritage de quoi vivre, sans y trouver de quoi s'enrichir, il n'a pu laisser à ses enfants pour leur avoir à tous que le même héritage, sans accroissement. Dès-lors ou les enfants ont exploité l'héritage en commun, ce qui est bien difficile, ou bien un d'eux a acheté la part des autres, contracté pour cela une dette hypothécaire qui est déjà une espèce d'aliénation; ou bien encore, et c'est le cas le plus ordinaire, ils ont vendu leur héritage, et l'un d'eux l'a prêté en location; et dès ce moment la famille a été effacée du rang des propriétaires.

Aussi l'on peut remarquer qu'à la campagne il n'y a pas de familles *anciennes* dans un certain état de prospérité, comme il y en a dans quelques professions industrielles et comme il y en a dans la noblesse.

Même des causes contraires ont tendu chacune de leur côté à la dépossession de la population rurale, tant les grands mouvements sociaux, ainsi que les irrémédiables mouvements périodiques de la mer, entraînent tout avec eux. Nous venons de voir une famille obligée de délaisser l'héritage paternel, parce qu'il ne peut pas assurer la vie à tous ses membres. Eh bien, cette famille est obligée de délaisser cet héritage, soit que, composé de mauvaises têtes et de brouillons, elle ne sache supporter la vie commune, soit que, composée de gens de cœur, ses qualités mêmes ont provoqué des mariages qui sont aussi une cause de dissémination.

J'ai dit que la population accroit plus vite à la campagne qu'à la ville; il faut ajouter que les familles y sont plus nombreuses: motif de division encore, de morcellement et de dépossession pour les familles rurales. Les tables de statistique

nous montrent qu'il y a relativement plus de naissances à la campagne qu'en la ville, un plus grand nombre d'enfants par mariage et au contraire relativement moins de décès, c'est-à-dire une plus grande longévité, c'est-à-dire un plus rapide accroissement de population sur un terrain qui n'accroît pas, et dans des conditions tous les jours moins favorables au maintien de la propriété dans les mains de cette population croissante. Cette remarque statistique explique en même temps l'augmentation du chiffre des pauvres, occasion d'impôt et de charité, et cause auxiliaire de déposssession des familles propriétaires, car la pauvreté est contagieuse.

Or, quand une famille est dépossédée et se sépare, qui achète toujours le patrimoine de cette famille ou acquiert sur le patrimoine un droit hypothécaire, presque équivalent à la propriété? C'est à peu près invariablement un de ces anciens propriétaires rentier, dont la race s'éclaircit aussi, ou bien un des riches du jour dans la grande ville, industriels ou commerçants; et ceci est très-simple. Remarquons d'abord que l'agriculture et tous les travaux rustiques n'ont rien d'aléatoire; leur produit est connu d'avance; leur maximum de produit net est établi de telle façon (par les loyers, les impôts et les charges ordinaires du cultivateur), que ce maximum n'est jamais que légèrement dépassé, et qu'au contraire il n'y a de chances un peu fortes que pour la perte, quelquefois totale en cas d'inondation, de grêle, de pluie excessive, de sécheresse, de guerre etc. etc. Les travaux rustiques ne donnent au cultivateur que le pain quotidien, le strict nécessaire; et s'ils sont plus sûrs que les travaux industriels, un peu moins sujets aux banqueroutes et aux mécomptes, ils ne produisent en aucun cas des gains assez considérables pour que le cultivateur puisse faire de fortes épargnes et former de nouveaux capitaux. D'ailleurs, ainsi que vous me le disiez bien l'autre jour, l'ambition du paysan flamand se calme quand il est arrivé à une certaine aisance, et une fois parvenu à s'être assuré un peu de repos il se demande à chaque travail, à chaque spéculation qu'on

lui conseille pour s'agrandir : *waerom moet ik dat doen?* Pourquoi dois-je faire cela? Il semble que le travail au-delà des besoins soit à ses yeux la *servitude*, et il se presse de jouir de la *liberté*, en déposant ses ambitions. Il est vrai que les idées catholiques, les idées de détachement et de désintéressement, ne font qu'augmenter cette disposition, surtout dans les communes retirées, où leur empire pratique réel est le mieux conservé.

Les cultivateurs, les ruraux, disions-nous, ne courent de grosses chances que sur les sinistres. Les industriels eux, les *urbains*, en courent de plus grosses peut-être sur les pertes, mais ils en courent d'également fortes sur les gains. Ces chances créent et grandissent rapidement les fortunes urbaines et c'est dans ces fortunes que les propriétés rurales vont s'absorber. Les industriels seuls peuvent acheter les immeubles qui viennent à vendre; ils y sont naturellement portés par le désir qui s'empare de chacun d'eux à la fin de sa carrière, de soustraire les capitaux réalisés à l'instabilité du commerce lui-même, aux vicissitudes politiques auxquelles le commerce est particulièrement soumis et dont la propriété foncière est à peu près exempté. Aujourd'hui l'effet des crises commerciales amenées par les événements de 1850, se joint à l'effet politique de ces mêmes événements pour porter les propriétés rurales au prix fou où nous les voyons. Les urbains font aux campagnards pour le moindre bout de terre une concurrence que ceux-ci ne peuvent tenir et dont ils sont victimes en tous les cas. Le campagnard tient-il à l'honneur d'être propriétaire d'un coin de terre, il se ruine par le prix excessif et nullement en rapport avec le revenu qu'il y faut mettre. En sa modération, se borne-t-il au modeste rôle de tenancier? En ce cas encore il lui faut subir une partie des conséquences de cette folle valeur de la terre, en payant un plus gros loyer que ses devanciers. Dès-lors comme le produit réel de la terre n'a pas augmenté et que les besoins du cultivateur n'ont fait que s'accroître, il n'y a pas de danger qu'un locataire placé dans de telles circonstances devienne propriétaire :

déjà les propriétaires ruraux anciens ne parviennent pas à le rester.

Lorsque ce ne sont pas les industriels de la ville qui achètent les propriétés mises à l'encan, ce sont les grands propriétaires, et l'effet est le même pour le campagnard. L'effet est le même par la concurrence qu'ils font au petit capitaliste rural, qui voudrait s'agrandir ou seulement racheter l'héritage de ses pères; le même, par l'élévation forcée du loyer qui résulte en définitive, et quoi qu'on fasse, des gros prix d'achat. Dans nos grandes familles il s'est conservé quelque chose de l'esprit d'économie, d'ordre et de prévoyance, qui animait la vieille Flandre et en même temps quelque chose de l'esprit lent et progressif d'agrandissement territorial de la féodalité; elles s'arrangent pour doubler leur avoir en vingt-cinq années de mariage, et pour laisser ainsi à chacun de leurs quatre enfants une fortune égale à celle de père et mère, lorsqu'ils se sont mariés; c'est par là qu'elles retardent le morcellement et la décadence (dont Dieu les préserve), vers lesquels les poussent le partage égal du code civil et le mouvement matériel de notre société. Rien de pareil ne peut exister ni chez le petit rentier de la campagne, dont la moindre subdivision réduit la fortune au-dessous du nécessaire d'une famille, ni chez le cultivateur qui n'a aucune chance, aucun élément d'agrandissement fortuit, et dont la modération fait d'ailleurs obstacle à cet agrandissement.

#### IV.

A ces causes qui sont de l'ordre économique, viennent se joindre les causes qui proviennent de nos lois fiscales et administratives.

Nos lois fiscales les plus équitables, nos impositions proportionnelles sur le foncier et sur la consommation frappent en réalité inégalement les habitants, chargent fortement le petit propriétaire et atteignent à peine le grand. N'est-il pas évident que le  $\frac{1}{8}$ , demandé à titre d'impôt foncier au possesseur d'une

fortune de 600 francs , est une charge énorme , tandis que le même  $\frac{1}{8}$  réclamé du possesseur d'une fortune de 20,000 francs , est à peine sensible ? Dans le premier cas l'impôt doit se prendre sur le nécessaire , dans le deuxième il se prend sur le superflu ; dans le premier cas seul il peut influer sur la conservation ou l'aliénation de l'immeuble imposé. Cet effet est peut-être inévitable , mais il existe , et j'ai dû le remarquer.

Les droits de mutation (enregistrement , transcription , etc.) vous en savez quelque chose , frappent toujours plus souvent la petite propriété que la grande propriété , la propriété des grandes familles , ou que les capitaux engagés dans le commerce et l'industrie. La petite propriété change si souvent de main que d'après des calculs , dont l'exactitude serait curieuse à vérifier , sa valeur , rien que par ce seul impôt , rentre tout entière dans le trésor public une fois au moins en vingt ans. La grande propriété au contraire ne se transmet guère que par succession directe ; elle se partage plus souvent à l'amiable que la petite propriété ; elle donne moins occasion aux procès et aux contrats , et évite là encore une cause de ruine à laquelle la petite propriété est inféodée , quoiqu'elle fasse. Les grands propriétaires ne plaident guère ; il n'y a plus que le pauvre diable et la petite propriété qui plaident et... se ruinent. La grande industrie est au-dessus des lois fiscales ordinaires , et si elle en est atteinte ce n'est jamais que dans une proportion insignifiante avec ses bénéfices ; car il n'y a pour la grande industrie d'impôt réel que les douanes ; cet impôt là a un but plutôt général et économique que fiscal proprement dit , et l'industriel , qui a la veine , sait toujours bien le faire payer par le consommateur.

La petite propriété trouve un autre fléau dans un impôt de capitation , un impôt qu'il est peut-être impossible et en tous cas infiniment difficile de régulariser et d'égaliser , mais qui n'en a pas moins des résultats désastreux pour la propriété rurale , je veux dire l'impôt du sang , la milice. Qu'un paysan peu riche , comme ils le sont pour la plupart , dans cet état de morcellement de la propriété , et d'entassement de la population ,

en nos Flandres, qu'un paysan peu riche donne deux fils à la milice, ou en rachète deux, ce sera presque toujours un homme ruiné : s'il ne possède rien il sera privé pendant longtemps de ses enfants, et cela au moment où ils commençaient à lui être d'efficaces soutiens, et cette privation viendra se joindre à tous les obstacles qui empêchent son agrandissement. Que s'il possède quelque chose, il devra, pour payer le prix d'un homme à chacun de ses fils, vendre sa propriété, ou la charger, ce qui n'est souvent pas le moins onéreux ; pour le cultivateur l'impôt de la milice est donc cause de ruine ou obstacle dans les deux hypothèses. Le propriétaire ou l'industriel (de la classe de ceux qui achètent les propriétés rurales) ne se privent au contraire que de fort peu de chose en payant pour leurs fils, d'ailleurs communément moins nombreux, le prix d'un remplaçant ; et si leurs fils veulent servir eux-mêmes, ils trouvent dans l'armée une *carrière*, tandis que le jeune paysan n'y peut trouver qu'une *corvée*, peut-être une occasion de démoralisation, ou le mécontentement de son état de cultivateur. Les conséquences et les charges de cet impôt, de cette nécessité sociale, sont donc absolument défavorables à la petite propriété.

Or, chaque fois qu'un fait social, politique ou économique est défavorable, onéreux à la petite propriété, il est au petit propriétaire rural une occasion prochaine de décadence, et cette décadence frappant tous les petits propriétaires à la fois et à un certain degré, il en résulte d'une part que beaucoup d'entr'eux vendent, et d'autre part que ceux qui n'en sont pas encore là, ne peuvent déjà plus faire une sérieuse concurrence aux acheteurs urbains, grands propriétaires ou grands industriels.

Certainement, ami, les causes fiscales et administratives que j'ai indiquées et celles que je n'ai pas indiquées, pour vous en épargner la fastidieuse énumération, sont d'une importance secondaire auprès de la marche *naturelle* (c'est-à-dire spontanée et forcée à la fois) des choses ; mais elles aident à cette marche, et la rendent encore irrésistible. Cette marche des choses donc

nous conduit à voir chaque jour décroître la petite propriété , surtout la petite propriété rurale et accroître la grande propriété , surtout la grande propriété urbaine ; et je le regrette du fond de mon cœur pour mon beau pays de Flandre. Cette marche des choses peut le conduire loin.... Mais ce n'est pas ici le lieu de nous livrer à cet ordre de réflexions.

Il est vrai que l'hérédité à parts *égales* d'abord , puis le luxe , la dissipation , l'ambition et les vices , qui naissent de l'entassement des populations , morcellent à leur tour les grandes propriétés , leur font perdre leur ancienne stabilité et les menacent d'une autre espèce de décadence. Il n'en est pas moins vrai , cependant , que malgré cette instabilité , malgré ces vicissitudes , la ville et la grande propriété urbaine , qui y a son siège , absorbent continuellement les petites propriétés rurales ; et c'est à expliquer ce fait important que j'ai voulu consacrer le travail que je vous adresse aujourd'hui.

Chez nous les mots de *grande propriété* et de *petite propriété* n'ont nullement le sens qu'ils ont dans le langage des partis ou dans les documents économiques des pays voisins , soit qu'il s'agisse de pauvres ou de riches , soit qu'il s'agisse de grande ou petite culture. Chez nous , la propriété échappe à l'application de ces deux sens par son morcellement extrême et par son extrême mobilité. J'insiste sur cette remarque pour conserver à mon travail son caractère d'observation impartiale et assurer un sens plus net aux trois mots dans lequel je le résume :

« *Dans la Belgique flamande la grande fortune urbaine absorbe incessamment la petite propriété rurale.*

« *La grande fortune urbaine se décompose à son tour ;*

« *Et cette absorption , cette décomposition alternatives forment un cercle d'instabilités qui appauvrissent chaque jour la population de nos campagnes. »*

En commençant cette longue lettre , j'ai comparé le monde scientifique à une ruche immense et compliquée. Le monde économique appelle la même comparaison. Le travail de l'abeille et l'organisation de sa famille sont soumis à des lois *nécessaires*,

inéluctables, et c'est dans ces lois mêmes qu'abeille et ruche trouvent leurs conditions favorables. Pour peu que notre regard s'arrête à contempler, à observer avec suite et patience le mouvement fondamental des sociétés politiques et industrielles, n'y découvre-t-il pas aussi de ces lois régulières, *ordonnées*, fatales, qui poussent en avant les choses dans une direction tracée? Et ne faut-il pas espérer dès-lors que ces lois nécessaires seront pour nous, comme pour la ruche et l'abeille, un acheminement final vers un bon avenir? Laissez-moi me consoler de cette vague pensée, ami; car au grand courant d'agglomération d'une part, et d'appauvrissement d'autre part que j'ai voulu débrouiller, je ne trouve à opposer aucune digue résistante; et à défaut de moyens gouvernementaux reçus, auxquels nous n'accordons guère d'efficacité, nous devons nous confier à peu près aveuglément à l'avenir et à la Providence qui le tient en ses mains.

TOUSSAINT.



---

---

# TABLE GÉNÉRALE

## DES MATIÈRES

### CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

---

	Pages.
<b>PROSPECTUS</b> .....	1
<b>I. ÉTAT DE ROME SOUS SES DERNIERS ROIS</b> , par H. G. MOKK....	1
<b>II. LE CHANCELIER BACON ET LE COMTE JOSEPH DE MAISTRE</b> , par Fr. HUET .....	65
<b>III. RECHERCHES SUR L'ÉTAT MORAL DE LA FLANDRE AU XIV<sup>e</sup>   SIÈCLE</b> , par P. A. LENZ .....	95
<b>IV. DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT ET DU JURY D'EXAMEN</b> , par J. B. D'HANE .....	119
<b>V. OBSERVATIONS SUR L'HISTOIRE POLITIQUE ET LÉGISLATIVE DE   LA FLANDRE</b> , jusqu'à 1305, de L. A. Warnkoenig. Deuxième volume, première partie, Tubingue 1836, par P. A. LENZ.....	133
<b>VI. COMMERCE DE ROME SOUS SES DERNIERS ROIS</b> , par H. G. MOKK.	145
<b>VII. LE CHRISTIANISME CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LA   CIVILISATION MODERNE</b> ; par l'abbé Sénac. Paris, 1837, librairie de Charles Gosselin, par Fr. HUET .....	177
<b>VIII. DE LA LÉGISLATION SUR LA CONTRAINTE PAR CORPS</b> , par F. LAURENT (premier article) .....	205
<b>IX. JACQUES VAN ARTEVELDE. Situation de la Flandre à son avènement.   Histoire des six premiers mois de son administration</b> , par P. A. LENZ.	261

X. ESSAI HISTORIQUE SUR LA VIE ET LA DOCTRINE D'AMMONIUS-SACCAS; par L. J. Dehaut, docteur en droit et professeur à l'université de Gand. — Ouvrage couronné par l'académie royale des sciences et belles lettres de Bruxelles. Bruxelles, chez Hayez, 1836, par Fa. HUET .....	311
XI. BELGISCH MUSEUM, publié par M. J. F. Willems, par H. G. MOKK. ....	317
XII. ROLE DE HENRI DE GAND DANS L'HISTOIRE DE LA SCOLASTIQUE ET DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS, par Fa. HUET.....	321
XIII. DES PRINCIPALES BRANCHES DE LA RACE GERMANIQUE, par H. G. MOKK .....	341
XIV. UNE ANCIENNE CHRONIQUE BELGE (VII <sup>e</sup> siècle). Traduction littérale en vers français, avec diverses explications historiques, de quelques poésies latines de St. Liévin (Livinus), évêque écossais et célèbre propagateur de la foi en Belgique, par A. J. BECART.....	401
XV. DE LA LÉGISLATION SUR LA CONTRAINTE PAR CORPS, par F. LAURENT (second article) .....	417
XVI. BIOGRAPHIE BELGE. — Rather, évêque de Vérone et de Liège, par J. GANTREL.....	481
XVII. ÉCONOMIE SOCIALE. — Le nombre des propriétaires fonciers diminue chaque jour dans les campagnes flamandes. — Explications de ce fait, par TOUSSAINT.....	505
XVIII. HISTOIRE DE LA FLANDRE. — La bataille de Cassel, livrée la veille de la Saint Barthélemy 1328, par P. A. LEWIS .....	519
XIX. PUBLICATIONS HISTORIQUES. — Manuel d'histoire du moyen-âge, par M. Moeller, professeur à l'université de Louvain. — Précis de l'histoire ancienne, par M. Altmeyer, professeur à l'université de Bruxelles, par H. G. MOKK.....	533
XX. REVUE FRANÇAISE, nouveau recueil périodique, publié à Paris, par Fa. HUET .....	551
XXI. CONCOURS ANNUEL fondé par les Nouvelles Archives Historiques, Philosophiques et Littéraires.....	555

FIN DE LA TABLE.